AXE STRATÉGIQUE 5 :
AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LOCALE

Gouvernance institutionnelle et intersectorielle

- Intégration de la dimension de préservation des mangroves dans les actions stratégiques sectorielles
- Révision de cadre juridique et réglementaire
- Intégration transversale des mangroves par la coordination intra-sectorielle
- Renforcement des structures de gouvernance

© WWF-Madagascar

Gouvernance locale

Mise en place et mise en pratique des outils de gestion spatiale (plans d'aménagements etc.)

- **Dimension organisationnelle et institutionnelle**
- **Dimension spatiale et territoriale**
- **Dimension sociale et économique**

Rendre efficace les instruments et mécanismes de gestion, rendre performant les structures de gestion locale

Mise en place de mécanisme de gestion collective des ressources. Mise en oeuvre des AGR. Renforcement de capacité et d'apprentissage des acteurs locaux

© WWF-Madagascar

© Chris Scarffe - www.chrisscarffe.com

STRATEGIE NATIONALE DE GESTION INTEGREE DE L'ECOSYSTEME DES MANGROVES A MADAGASCAR

HORIZON 2022 – 2032

Les mangroves à Madagascar couvrent une superficie d'environ 390 850 ha en 2019. Cette estimation a été obtenue dans le cadre de l'inventaire forestier du Programme REDD+. Avec cette superficie, les mangroves représentent près de 1,43% de la couverture forestière du territoire national. Les résultats de l'analyse pluriannuelle (Shapiro, A., WWF, 2019) des mangroves à Madagascar effectué en ce même année ont présenté que le pays a connu une perte globale oscillant entre 3 000 Ha à 7 000 Ha par an de 1995 à 2018, totalisant environ 74 050 Ha durant cette période, soit une perte moyenne annuelle de 3200 ha. Les zones de mangrove dans les aires protégées et dans les zones de transfert de gestion présentent généralement une dégradation moins grave.

Les principales causes de la perte en superficie de la forêt des mangroves sont multiples, notamment:

- La fabrication de charbon de bois de mangrove,
- La coupe illicite de bois pour construction,
- La conversion des sols de mangrove pour d'autres utilisations (agriculture, crevetticulture, production salinière, installations humaines et hôtelières, etc.),
- Les pollutions surtout en zones urbaines
- Les effets directs des changements climatiques

A l'échelle mondiale, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes à l'horizon 2030 met en avant la nécessité de restaurer les écosystèmes. Dans ce cadre, et à travers l'initiative AFR100, Madagascar s'est engagé en 2015 à restaurer 4 millions d'hectares de terres et de forêts dégradées, en mettant particulièrement l'accent sur la restauration des mangroves, une de cinq priorités nationales. En 2019, Madagascar a renforcé cet engagement en signant un acte pour la gouvernance et la gestion durable des mangroves, lors de l'atelier national, avec une déclaration commune du Ministre en charge de la Pêche et le Ministre en charge de l'Environnement et des Forêts. Cette initiative vise à élaborer une stratégie nationale pour assurer la gestion durable des mangroves.

A cet effet, la stratégie est porteuse d'une nouvelle forme de gouvernance rassemblant les deux Ministères pour gérer conjointement une ressource naturelle.

VISION

Gérer, valoriser et restaurer les mangroves pour être un patrimoine national emblématique, pour assurer les fonctions et les services écosystémiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, pour devenir un moteur de l'économie locale, et pour la préservation durable de la biodiversité cotière et marine.

L'OBJECTIF CENTRAL

« Restaurer les sites dégradés et conserver la couverture forestière de 390 000 Ha de mangroves au cours des dix prochaines années ».

© WWF-Madagascar

LA STRATÉGIE S'APPUIE SUR CINQ (5) GRANDES ORIENTATIONS.

AXE STRATÉGIQUE 1 : RESTAURATION DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES MANGROVES

Sous axe stratégique 1 : Renforcement des actions de conservation, de restauration, et de résilience de l'écosystème des mangroves

La stratégie vise à assurer de manière permanente la conservation des ressources biologiques et de la biodiversité dans les écosystèmes des mangroves, et à mieux les protéger contre toutes formes de pressions.

- la conservation de la faune et de la flore dans l'écosystème des mangroves,
- la restauration écologique des mangroves, et
- le renforcement de la résilience de l'écosystème des mangroves face au changement climatique.

Sous axe stratégique 2 : Augmentation de la productivité des mangroves en termes de ressources halieutiques

Cet sous axe stratégique promeut la préservation et la gestion durable des ressources halieutiques, conformément aux principes généraux du Code de la Pêche et de l'Aquaculture. Le sous axe stratégique est structuré en trois grandes activités complémentaires, à savoir :

(1) l'augmentation de la capacité de reproduction des ressources halieutiques,

(2) l'amélioration des pratiques de pêche et

(3) le renforcement du contrôle et du suivi des activités de la pêcherie dans les zones de mangroves. à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries (PAP) et de la conservation des stocks des ressources halieutiques.

AXE STRATÉGIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET AMÉLIORATION DE LA GESTION DES CONNAISSANCES SUR LES MANGROVES

Pour enrichir les connaissances sur les mangroves, dans toutes les dimensions, la stratégie vise à :

(1) Enrichir les connaissances et les données sur les mangroves en canalisant les recherches sur les domaines prioritaires, applicables et pertinents pour un meilleur équilibre entre la conservation de la biodiversité et le développement socioéconomique ;

(2) Mobiliser tous les acteurs pour accroître les effets synergiques dans le but de promouvoir le partage de connaissances à tous les niveaux, la standardisation des approches de suivi des mangroves à toutes les échelles la capitalisation – diffusion et application des résultats de la recherche et des bonnes pratiques;

(3) Mettre en place une base de données de référence nationale et officielle sur les mangroves de Madagascar.

AXE STRATÉGIQUE 3 : VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS L'ÉCOSYSTÈME DES MANGROVES, EN TANT QUE CAPITAL NATUREL

Les mangroves possèdent des valeurs sociales, économiques et environnementales faiblement connues et mal exploitées. La valorisation des ressources en tant que capital naturel dans un cadre écologiquement viable et économiquement acceptable permettra de contribuer à la réduction de la pauvreté au niveau local.

La stratégie promeut les activités socioéconomiques suivantes dans les mangroves :

- l'écotourisme et ses activités connexes,
- la valorisation durable des produits ligneux notamment à travers le droit d'usage,
- la valorisation durable des produits non ligneux notamment à travers l'apiculture dans les mangroves,
- l'aquaculture et la crevetticulture,
- la production de la soie sauvage,
- l'élevage de crabe,
- la pêche des crustacés
- et la cueillette des plantes médicinales.

En mettant en place les conditions nécessaires pour assurer la valorisation durables des ressources, à savoir

(i) l'aménagement et planification de la zone de valorisation,

(ii) la comptabilisation, évaluation et suivi de la potentialité des ressources,

(iii) l'établissement de cadre réglementaire régissant la mise en œuvre de la valorisation.
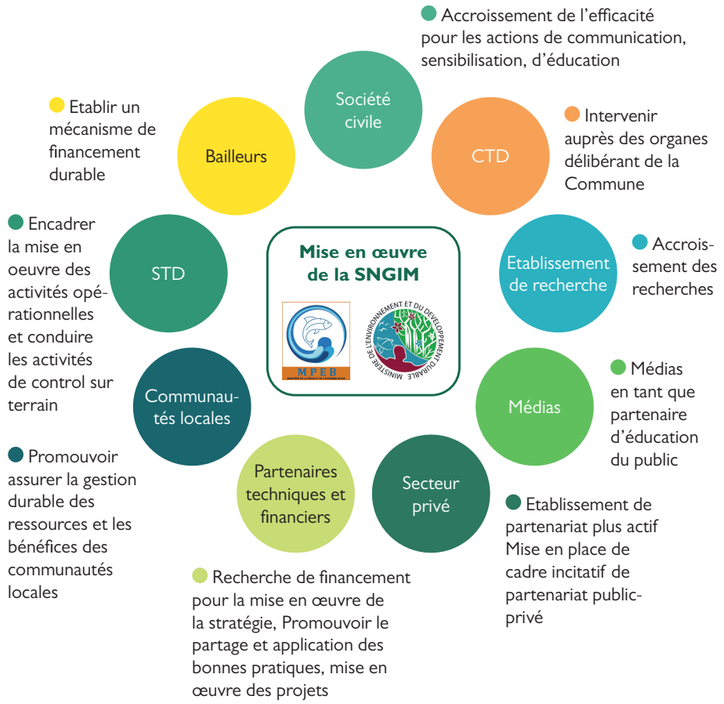
AXE STRATÉGIQUE 4 : DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIAT ET MÉCANISME DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PLAN D'ACTIONS